



Rentrée 2009 : où en sommes-nous ?

Une nouvelle année scolaire s'ouvre et avec elle des chantiers, des nouveautés, des incertitudes, des situations douloureuses...

- Depuis le début de l'été, le nouveau Ministre Luc CHATEL a lancé une grande consultation, suite, en particulier, aux propositions de Richard DESCOINGS pour parvenir à une nouvelle version de la réforme du lycée. Nous avons été consultés, aussi bien en tant que

CNGA que dans le cadre du Comité de Liaison. Vous trouverez dans les pages suivantes l'essentiel de nos propositions sur ce sujet : nous formulons le vœu d'un lycée qui arme les futurs bacheliers pour l'enseignement supérieur, qui laisse le moins de jeunes possible au bord de la route et qui sauvegarde la situation professionnelle de nos collègues. Nous espérons aussi que cette future réforme, annoncée, en principe, fin septembre, n'entraînera pas, une fois de plus, des « mouvements » lycéens incontrôlés et néfastes pour tous.

- Au sein de la CFE/CGC, nous continuerons plus que jamais à œuvrer pour renforcer notre rôle de défenseurs des personnels de l'enseignement du second degré de l'Éducation nationale. Pour cela, nous affirmons notre place de représentants de la CFE /CGC au sein des diverses instances de l'Éducation (Conseil Supérieur de l'Éducation, ONISEP, Commission Educ à Bruxelles...) mais nous travaillons aussi à construire un pôle Éducation plus fort au sein des Fonctions Publiques CGC. Sur ce dernier point, les statuts d'une nouvelle Union Syndicale, regroupant tous les syndicats Éducation et Recherche du secteur public, ont été adoptés (voir « dernière minute »). Cette nouvelle instance nous permettra d'accroître notre représentativité tant interne qu'externe.
- Cette rentrée 2009 est incontestablement la première où nous constatons d'une manière sensible les suppressions de postes dans nos établissements. Ce que nous redoutions depuis deux ans est devenu réalité, les suppressions de postes se font, pour des raisons humainement compréhensibles, là où il y a des départs en retraite... Hélas, cela conduit à des disparités désastreuses : on signale ici ou là des pénuries de postes d'où heures supplémentaires trop souvent imposées, classes surchargées, dédoublements insuffisants, listes d'attente pour les élèves... alors qu'ailleurs, en plus petit nombre il est vrai, des classes peu chargées pourraient être regroupées ! Nous regrettons cette gestion à l'aveugle des moyens humains.

Le CNGA est aussi, depuis sa création, le syndicat de la défense des cas individuels, aussi n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des soucis avec votre hiérarchie, si vous pensez avoir été lésé.

Tout ce que nous pouvons faire pour vous, tant au niveau collectif qu'individuel, nous ne pouvons le faire qu'avec vous, c'est la raison pour laquelle nous vous demandons de nous donner les moyens de conduire cette action en adhérant, ou en renouvelant votre adhésion dès que possible (bulletin d'adhésion en fin de journal). Merci d'avance.

Michel SAVATTIER

Editorial

- 1 -Rentrée 2009 : où en sommes-nous ?

Nos positions

- 2 -Psychose ?
- 2 -Communiqué de presse Prévention
- 7 -Chiffres éloquentes

Informations

- 3 -Relations extérieures Association FABDEN
- 4 -Audience au MEN
- 5 -Résultats du Bac
- 5 -L'Union Syndicale est née !
- 10 -A lire au BO

Vie du syndicat

- 2 -Créteil Comportement d'un autre siècle
- 7 -Billet d'humeur Haro sur les profs !

PSYCHOSE ?

Chaque année en France, 6 000 personnes meurent de la grippe classique et sont principalement touchées les personnes âgées.

Vous trouverez au BO du 27 août 2009 l'ensemble des protocoles et des conduites préventives à tenir (gestes barrières). Mais ne tombons pas dans la psychose, ces recommandations et cette médiatisation s'expliquent par le simple principe de précaution ; si rien n'avait été fait, on aurait accusé le gouvernement de légèreté.

Regardons les choses en face : la grippe classique provoque 250.000 à 500.000 décès par an dans le monde. Certes, le virus H1N1 est à risque modéré mais extrêmement contagieux. Certes, il a un taux de mutation de 25%, bien plus élevé donc que celui de la grippe saisonnière. Cependant, le répertoire immunitaire de la population française est exposé depuis plusieurs années à ce virus : beaucoup d'entre nous sauront se défendre grâce à l'armada d'anticorps anti-virus H1N1 qu'ils sont à même de produire.

En principe, les établissements ont reçu des livraisons de produits nettoyants. Cet été, on a fabriqué des masques. L'événement va-t-il contribuer à relancer l'économie ?

Quoi qu'il en soit, nous sommes 850 000 enseignants, 12 millions d'élèves de la maternelle à la Terminale. Et nous ferons l'économie de 13 500 enseignants qui n'auront pas la grippe !!!

Rime FULCRAND

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Prévention

Le CNGA

constate que les consignes de prévention contre la pandémie grippale annoncées sont :

- pour certaines difficilement appliquées d'un établissement scolaire à l'autre (fourniture aléatoire de savon et de papier pour le lavage des mains, de poubelles fermées...), car soumises au bon vouloir ou aux budgets des collectivités compétentes ;
- pour d'autres pratiquement inapplicables (envoyer les élèves se laver les mains en comptant jusqu'à 30 dès qu'ils éternuent...)

Il rappelle par ailleurs l'état, en général, déplorable des toilettes des élèves dans les établissements scolaires, problème récurrent dû au manque de civisme des élèves et dont nul ne semble s'être jamais ému, alors que des sanitaires dignes de ce nom constituent la première prévention contre les microbes !

Le 22 septembre 2009

CNGA

Siège Social et bureaux
63 rue du Rocher - 75008 PARIS

Tél. 01 55 30 13 46

Télécopie 01 55 30 13 48

e-mail : cnga2@wanadoo.fr

Statuts conformes à la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, déposés le 17-7-1968 à la Préfecture de la Seine et enregistrés sous le n° 14-354

*

Président :

Michel SAVATTIER

Lycée E. Branly, Châtellerault

Président-adjoint :

Elisabeth SEILLIER HOSOTTE

Lycée Pasteur, Neuilly/Seine

*

Vice-Présidents :

Nathalie FROMAGER

TZR Paris

Rime FULCRAND

Collège E. Delacroix, Paris 16e

*

Secrétaire général :

Paulette JARRIGE

Clg Matisse, Issy-les-Moulineaux

*

Trésorier :

Françoise PONCET

Lycée G. Eiffel, Gagny

*

Présidents d'honneur :

**P. CANONNE, S. CARRAT,
J.-J. RUDENT, B. de CUGNAC,
M. BOUDOU, M-E ALLAINMAT**

*

UA (Université Autonome)

Directeur de la publication :

M. SAVATTIER

*

Maquette : Raymond CIMA

Dépôt légal à parution

N° de commission paritaire :

1010 s 07540

ISSN 0293-6003

*

Ce numéro a été tiré
à 1000 exemplaires par nos soins

*La reproduction même partielle de textes
parus dans ce bulletin est formellement
soumise à l'autorisation préalable du
Bureau National du CNGA*

Le tribunal administratif de Melun a sanctionné le comportement d'un autre siècle de la DRH de Créteil

Une de nos adhérentes de Créteil s'était vu infliger un avertissement de la part de la Direction des Ressources Humaines de Créteil, cet avertissement faisant suite à différents problèmes qu'elle aurait rencontrés dans son établissement.

Estimant qu'elle n'avait rien à se reprocher, si ce n'est d'avoir essayé de faire son travail avec sérieux en refusant le laxisme général ambiant, notre collègue avait dans un premier temps consulté son dossier administratif, puis avait répondu aux convocations de la DRH de Créteil. On lui expliqua que, suite à son avertissement, elle risquait une comparution en conseil de discipline avec le risque d'être renvoyée de l'Éducation nationale. A chaque rendez-vous pris ou plutôt imposé par le rectorat, notre adhérente ainsi que la déléguée CNGA qui l'accompagnait, ont attendu plusieurs heures quand il s'est

agi de consulter le dossier administratif et une bonne heure dans les locaux de la DRH, en menaçant de quitter le rectorat si l'attente se prolongeait.

Nous avons dans un premier temps aidé notre adhérente à rédiger un recours gracieux auprès du Recteur ; ce dernier l'a rejeté. Nous n'avons alors pas eu d'autre choix que d'attaquer cette décision auprès du Tribunal administratif. Plus de 2 ans après les faits, le tribunal vient de prononcer l'annulation de l'avertissement.

Certes l'honneur de notre collègue est sauf, mais cet avertissement, ressenti comme une humiliation par notre adhérente, a eu des conséquences non négligeables sur sa santé et son moral. Et cela, aucun tribunal ne le prendra en compte.

Françoise PONCET

RELATIONS EXTÉRIEURES



ENSEIGNANTS DOCUMENTALISTES / ASSOCIATION FABDEN

Le CNGA a participé, le 3 juillet 2009, à une réunion intersyndicale organisée par la FABDEN, association qui défend les enseignants documentalistes.

La situation dans ce corps est très préoccupante. Depuis 2005, le nombre de places ouvert au CAPES de documentation a été divisé par 2.5. Trop souvent encore, des CDI ouvrent dans les collèges ou les lycées sans qu'il y ait un certifié en documentation pour les diriger. Cette situation est paradoxale car la recherche documentaire et l'éducation aux médias sont au cœur des programmes.

Le CNGA rappelle qu'il revendique la création d'un corps de secrétaires en documentation pour aider les certifiés en documentation dans les établissements ayant un nombre important d'élèves. Ce nouveau corps, bien entendu, ne pourrait pas se substituer aux certifiés, enseignants à part entière au sein de la communauté éducative.

Le CAPES de documentation va fêter son vingtième anniversaire car il a été créé en 1989. Pourtant nos collègues connaissent encore des difficultés d'évolution dans leur carrière, des compléments de rémunération inférieurs à ceux des autres certifiés, notamment parce que leur service a été établi par un décret spécifique en 1980 donc antérieur à la création du CAPES dans cette discipline... L'intersyndicale de juillet a décidé d'interpeller le Ministre sur tous ces points inquiétants.

Paulette JARRIGE

Pour trouver des renseignements sur le déroulement de votre carrière, n'hésitez pas à consulter les fiches CNGA, sur notre site

www.cnga.fr/cat/fiches_rodot.pdf

Elles sont classées par mots clefs : «avancement» «concours» «congés» «divers» «retraite» «services» «traitements, salaires».

Audience avec M. Patrick Allal, conseiller social au cabinet de Luc Chatel, MEN 3-09-08

Une délégation du Comité de liaison FP Enseignement Recherche, composée de M-E Allainmat, Présidente du Comité, Franck Girard pour @venir-écoles, Elisabeth Seillier pour le CNGA et Jean-Jacques Morin pour le SIE-Sup, a été reçue par M. Allal, conseiller social auprès de M. Luc Chatel, Ministre de l'Éducation nationale.

Cette entrevue était censée être préparatoire à l'audience avec le Ministre.

Les échanges ont duré plus de 2 heures et ont été très constructifs.

Après la présentation du Comité de liaison et l'annonce de sa prochaine transformation en Union syndicale avec dépôt de statuts officiels, la Présidente du Comité de liaison a abordé le dossier de **la réforme de la Formation des professeurs**, en résumant le document du Comité remis lors de l'audience avec le précédent Conseiller social, Rolland Jouve le 28 avril 2009.

M. Allal a donné les précisions suivantes :

- Valérie Pécresse et Luc Chatel ont reçu ensemble les organisations syndicales représentatives.
- Les Décrets (1) sur la « mastérisation » ont été publiés le 29 juillet 2009 au Journal officiel.
- 4 groupes techniques (1 professeur des écoles, 2 professeurs des collèges et lycées + Enseignement technique + CPE + Documentalistes, 3 agrégés, 4. PLP) ont été créés, composés de professionnels, co-présidés par un Universitaire et un représentant de l'EN (Recteur, IG...) et bénéficiant du soutien de la DGESCO et de la DGRH. Il n'y aura pas de représentants des organisations syndicales. Ces groupes doivent fonctionner pendant environ 2 mois, puis remettre des « recommandations » aux 2 ministères, MEN et MESR. Ils proposeront au ministre des réponses sur certaines questions actuellement en débat :
 - la date des concours
 - le contenu et l'organisation des stages de Master 1 et 2 (= 2 fois 108 h)
 - le tiers-temps consacré à la formation la 1^{ère} année d'exercice
 - les maquettes de concours avec les 2 volets : contenu disciplinaire et formation pratique.

M. Allal fait confiance aux universités ; il faudra réaliser un équilibre entre Master suffisamment professionnalisant et véritable Master pour éviter l'engagement dans des masters trop pointus, sans verser dans un master trop axé sur les sciences de l'éducation.

A la question des « instances de contrôle » des maquettes de formation mises au point par chaque université dans le cadre de l'autonomie des universités, M. Allal a répondu : « Ce sera le rôle de la DGESIP » (2).

Pour ce qui concerne **l'éventualité d'un pré-recrutement** par concours à la fin du M1 pour transformer l'année de M2 en année comptant pour la retraite, M. Allal est resté très évasif et a confirmé les dispositifs prévus pour aider en M2 les candidats aux métiers de l'enseignement :

- « bourses à étages » (sur critères sociaux + au mérite)
- emplois d'assistants d'éducation
- stages rémunérés à hauteur de 3000 €

Il a précisé que si l'on ajoutait aux 2 fois 108 h de stages (d'observation en M1 et de pratique accompagnée en M2) le tiers temps de la 1^{ère} année d'exercice, on arrivait à un total de 432 h, donc à davantage de temps consacré à la formation pratique que dans le dispositif actuel.

Le Comité a fait observer que cela ne remplaçait pas l'actuelle année de stage en responsabilité.

Le dossier de la **Réforme du lycée** d'après l'analyse CNGA du Rapport Descoings a été provisoirement laissé de côté : M. Allal a annoncé qu'il allait

- rencontrer toutes les organisations syndicales en bilatérale dans les 15 jours à venir avec M. Erick Roser, conseiller au Cabinet du Ministre chargé des Affaires pédagogiques (3) ;
- remettre au Ministre une synthèse de ces entretiens ;
- assigner des objectifs à la réforme de la formation des maîtres à la fin du mois ;
- ouvrir une période de consultation avec les syndicats.

La Présidente du Comité de liaison a demandé que le Comité soit invité à participer, comme au MESR, aux réunions plénières

préparatoires aux instances officielles. M. Allal a précisé que la réforme de la formation devait être bouclée fin décembre, qu'il était prêt à le recevoir en bilatérale et qu'il donnerait le numéro de sa ligne directe. Dont acte.

Jean Jacques Morin a tout de même pu évoquer **l'urgence de revoir les formations technologiques et professionnelles**, comme il l'avait fait maintes fois au MESR et lors de l'audience du 28 avril au MEN. En effet, les établissements d'enseignement supérieur recherchent des bacheliers Pro pour leur assurer un pilotage d'activités pratiques à traduire en projets de fin d'études. Or les jeunes enseignants ont des connaissances essentiellement livresques car les IUFM ont supprimé le stage professionnel dont ils sortent sans savoir-faire. Ils ne peuvent donc pas le transmettre. Un espoir : le Rapport Filâtre fait le même constat. Jean Jacques Morin demande instamment, sous peine que ces filières ne s'effondrent, que l'on instaure une expérience d'un an en entreprise avec objectif à atteindre et évaluation « mixte » à la fin, réalisée par un industriel et un universitaire. M. Allal se fait préciser si, pour le SIE-SUP, il en allait de même pour le CAPET. Pour le CAPET et pour l'agrégation aussi, dit Jean Jacques Morin : « Aujourd'hui on fabrique des unijambistes ». Il faut donc revoir les programmes même si certains IG préconisent de réduire ces formations : la formation par simulation à l'écran ne remplace pas la manipulation réelle !

Enfin le Président d'@venir-écoles a exposé le **dossier des Professeurs des écoles** en souhaitant « que le Ministre prenne soin des professeurs des écoles, suivant les promesses du candidat Sarkozy et de Xavier Darcos de s'occuper de la qualité des conditions d'exercice du métier », et rappelant au passage l'effet désastreux de certains propos du précédent Ministre. Ce à quoi M. Allal a répondu : « Vous avez été entendus puisque Luc Chatel a fixé deux priorités, et la première vous concerne » :

1. L'école primaire et maternelle avec une évaluation en fin de maternelle, qui constitue un vrai cycle,
2. le BEP, diplôme de niveau V dans la voie Pro.

A la demande de maintien ferme de postes, M. Allal répond que les suppressions de postes sont virtuelles, puisqu'il s'agit de ne pas reconduire certaines mises à disposition d'associations, de supprimer des emplois de stagiaires suite à la réforme de la mastérisation. Par ailleurs, il y a moins de départs à la retraite que prévu.

Quant aux RASED, il y aura 1 500 collègues remis devant élèves (Cf. la circulaire de la semaine dernière faisant état de 3000 RASED), donc ajout de 500 postes supplémentaires. Le Président d'@venir-écoles a préconisé une visite ministérielle de RASED pour effacer l'effet désastreux de la « communication » sur ce sujet.

En ce qui concerne **la misère de la médecine du travail**, @venir-écoles demandé la création immédiate de 1000 postes de médecin du travail dans l'Education nationale, en insistant sur la progression du mal-être au travail, voire des suicides. M. Allal reconnaît que l'on doit faire face à un problème réel. @venir-écoles demande l'organisation régulière d'enquêtes sur les conditions de travail des collègues.

Le syndicat réitère sa demande de **création d'établissements primaires (EPEP)** pour régler le problème de la **direction d'école**.

Il demande enfin l'instauration dans l'EN de Titres Restaurant et de Comités d'entreprise EN.

En ce qui concerne les **EVS** (Emplois de vie Scolaire), M. Allal explique qu'en l'occurrence on s'inscrit dans une logique de retour à l'emploi et que ces EVS n'ont pas vocation d'être pérennes. Ces emplois sont précieux pour l'aide au handicap. L'EN est consciente des problèmes posés par la fin de contrat d'un assistant de vie scolaire (AVS) auprès d'un handicapé, d'où l'amendement qui permet aux associations de se substituer à l'Etat pour maintenir certains aides dans leurs postes. En tout cas, 5 000 AVS sont prévus pour l'an prochain. Quant aux emplois administratifs, l'EN s'est rendu compte qu'au bout de 6 ans il n'y avait pas eu de formation. Le Ministre a donc chargé l'IGAS 5inspection Générale des Affaires Sociales) de trouver des solutions.

En remettant la brochure des FP-CGC « Pour une Fonction publique de métiers », le Comité a rapidement réitéré sa demande de voir **appliquer dans l'Education nationale les mesures FP sur la mobilité et la seconde carrière, sur la Formation continue dont le DIF** (Droit Individuel à la Formation) ainsi que l'amélioration du dialogue social.

Pour finir M. Allal a assuré : « Vous verrez le Ministre ». Nous attendons la date de l'audience, ainsi que celle de l'entrevue en bilatérale sur la réforme du lycée.

Marie-Elisabeth ALLAINMAT
Présidente du Comité de liaison

(1) Décrets n° 2009-913 (CPE), 914 (Agrégés), 915 (Certifiés), 916 (PEPS), 917 (PE), 918 (PLP) du 28 juillet 2009 publiés au JO n° 0173. Il s'agit dans, ces décrets modifiant les Décrets relatifs aux statuts particuliers de ces différents corps, d'introduire la nécessité de détenir un master ou d'un diplôme équivalent pour se présenter aux concours externes. Les mesures transitoires pour 2010 y figurent aussi.

(2) Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle.

(3) Promesse tenue : le CNGA a été reçu par Patrick Allal et Erick Roser le 14 septembre.

Résultats provisoires du baccalauréat à la session de juin 2009 – parution juillet 2009

Le Taux de réussite globale est en progression sensible par rapport à celui de la session 2008 : 86 %, soit 2,7 points de plus. Ce taux cache, cependant, quelques disparités car il augmente assez sensiblement au baccalauréat général avec un taux de réussite de 88,8 % (+1), il faiblit très légèrement au baccalauréat technologique avec un taux de réussite de 79,7 % (-0,5) et il progresse très fortement au baccalauréat professionnel avec un taux de réussite de 87,1 % (+10,5), ce taux n'avait jamais été atteint au baccalauréat professionnel.

624 000 candidats se sont présentés à l'examen du baccalauréat cette année et 537 000 d'entre eux ont été reçus. Le nombre de candidats est supérieur de 3000 environ à celui de 2008 et le nombre d'admis supérieur de 20 000 environ. Ces résultats conduisent à une proportion de 66,4% de bacheliers dans une classe d'âge contre 63,4 % en 2008, ce taux était de 61,6 % il y a dix ans et de 32,6 % il y a vingt ans.

Pour le baccalauréat général (287 000 diplômes délivrés), le taux de réussite est supérieur à celui de toutes les autres sessions antérieures, il s'accroît dans les trois séries du baccalauréat général. Notons aussi que le nombre de candidats diminue en L et S et qu'il augmente en ES.

131 000 diplômes ont été délivrés pour le baccalauréat technologique, cela représente en 2009 24% des bacheliers (16,2 % d'une génération obtient le bac technologique). La réussite diminue dans le secteur tertiaire (qui représente les 2/3 des candidats). La série STG qui concentre le plus grand nombre de candidats voit son taux de réussite s'établir à 81,2 % alors qu'il était de 80,1 % en 2008, chiffre déjà en progression par rapport à 2007. Le taux de réussite diminue fortement en ST2S (par rapport à l'ancienne SMS).

Le nombre de candidats au baccalauréat professionnel était, encore une fois, en hausse avec près de 137 000 candidats (119 000 diplômes délivrés, soit 17 000 de plus qu'en 2008). La hausse du taux de réussite est particulièrement forte dans le secteur des services.

On constatera enfin une certaine hétérogénéité des académies face aux résultats au baccalauréat : au baccalauréat général les académies de Grenoble, Nantes, Rennes et Strasbourg dépassent 92 % de taux de réussite alors que celles de Créteil, de Guyane et de Martinique ne dépassent pas 82 %. Au baccalauréat technologique, les académies Grenoble, Lyon, Nantes, Rennes et Strasbourg dépassent les 84 % de taux de réussite, à l'inverse celles de Créteil, de Guyane et de Martinique n'atteignent pas les 70%. On notera la similitude entre les deux filières.

Michel SAVATTIER

DERNIÈRE MINUTE...

L'Union Syndicale est née !

Comme prévu et annoncé dans l'UA, les syndicats de l'Education, de la Recherche et du Développement des Fonctions Publiques CFE-CGC se sont réunis le jeudi 10 septembre pour élaborer et approuver les statuts de l'union syndicale qui va les rassembler de façon plus formelle que le Comité de Liaison.

Elle s'appellera CGC - Education Recherche Développement.

Son bureau est composé comme suit :

- Présidente : Marie-Elisabeth Allainmat, CNGA, Présidente sortante du Comité de Liaison ;
- Secrétaire Général : Franck Girard, Président d'@venir-écoles ;
- Trésorier : Max Faussey, SAIS ;
- Trésorier adjoint : Françoise Poncet, CNGA ;
- Vice-Présidents : Louis Lagarde, UNARED, Marie-Christine Lagoutte, SNIRS, Jean-Jacques Morin, SIE-Sup.
- Vérificateur aux comptes : Jean Claude Keslacy, Président de l'UNARED.

A suivre, toujours...

Elisabeth SEILLIER

Haro sur les profs !

Le 12 août 2009, en pleine période estivale, alors que l'activité économique française sommeille, que le maximum de travailleurs bénéficient de congés payés, que nos dirigeants, principe de précaution oblige, essaient d'anticiper les conséquences de la canicule et de la grippe A (H1N1), le quotidien *Le Figaro* qui a fait sienne la devise « Sans liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur » (Beaumarchais) titre en haut de sa première page: **Absentéisme des profs, Le gouvernement va créer une agence nationale de remplacement**.

Le choix des mots est important : c'est absentéisme qui figure comme premier mot de la une. Wikipédia en donne la définition suivante « L'**absentéisme** est une conduite qui se caractérise par des absences régulières du lieu de travail ou d'études (absentéisme scolaire, appelé couramment « école buissonnière »). On définit l'absentéisme par la répétition et la durée des absences sur une période donnée. L'absentéisme est déterminé par de nombreux facteurs, comme la maladie, l'insatisfaction vis-à-vis du travail et de ses conditions, la situation familiale, l'implication dans les activités hors-travail, les pressions de l'organisation ou l'éthique personnelle ». Le journal aurait pu choisir le mot absence, moins péjoratif qu'absentéisme, ce qui aurait eu l'avantage de ne pas nous comparer à nos élèves, ou choisir comme titre : « amélioration des remplacements à L'Éducation nationale » Quant à l'abréviation « profs » ! Elle résume la haute considération dont nous bénéficions dans l'opinion publique.

Ceci fait suite à des statistiques⁽¹⁾ récentes « prouvant » un absentéisme supérieur à l'Éducation nationale par rapport

aux autres secteurs de l'activité économique. Certes, parfois le journaliste précise que la féminisation du métier implique un taux important de congés de maternité ou que les contacts « rapprochés » avec des jeunes favorise la transmission de certaines maladies ou que les changements de programmes entraînent des formations... Mais le doute persiste : les professeurs seraient des profiteurs.

Et même en supposant que le nombre de nos arrêts maladie soit supérieur à celui des autres professions, je constate personnellement, en vieillissant et avec des élèves de moins en moins éduqués, au niveau hétérogène, qu'il n'est de plus en plus difficile de faire cours quand je ne suis pas au meilleur de ma forme.

Et même en supposant que nous soyons des profiteurs, ne serait-ce pas une preuve du malaise que ressent notre profession ? Entre le peu de soutien que l'administration nous apporte, les élèves et leurs parents consommateurs d'un système qui leur donne des droits en oubliant leurs devoirs, la paupérisation de notre métier, le peu de reconnaissance dans l'opinion publique des fonctionnaires et des professeurs en particulier, il serait judicieux de créer une médecine du travail digne de ce nom qui quantifierait malaises, insatisfactions, harcèlements. A quand une revalorisation matérielle certes mais aussi morale de notre profession ?

Françoise PONCET

(1) Cabinet Roland Berger, suite à un audit demandé par Xavier Darcos

CHIFFRES ÉLOQUENTS

Le Ministère du Budget et de la Fonction Publique a publié son rapport annuel sur l'état de la Fonction Publique le 16 juillet dernier.

Un certain nombre d'éléments peuvent nous interpeller :

- on ne sera, sans doute, pas très étonné d'apprendre que les effectifs de la Fonction Publique d'État se sont réduits en un an de 3,5 % ; on se sera peut-être un peu plus en apprenant que c'est au Ministère de l'Éducation Nationale que la chute est la plus forte !
- en revanche, n'est-il pas renversant d'apprendre que la rémunération moyenne nette mensuelle de l'ensemble des cadres de la Fonction Publique d'État est de 2525 € alors que cette même moyenne monte à 3625 € si on exclut les enseignants des cadres de la Fonction Publique d'État !
- de même, on a du mal à accepter qu'en 2007 (dernier chiffre connu) les traitements nets moyens des fonctionnaires d'État, en euros constants, ont augmenté de 1,4 % alors que dans le même temps le même traitement des enseignants a baissé de 0,5%... ce n'est pas nous qui le disons mais le Ministère de la Fonction Publique !

Question : pourquoi dans les négociations salariales de la Fonction Publique les enseignants, qui représentent pourtant 57,5 % des fonctionnaires d'État (c'est le même rapport qui donne ce chiffre), sont-ils toujours laissés sur le bord du chemin ?

Michel SAVATTIER

Réactions CNGA sur le Rapport Descoings

Bilan de la situation dans la 1^{ère} partie

Réalisés à partir d'observations sur le terrain, de documents et statistiques officiels et surtout d'auditions et de témoignages aussi diversifiés que possible, les « diagnostics » présentés sont assez complets et honnêtes dans l'ensemble. Ils ne cachent pas les éventuelles absences de consensus sur les dysfonctionnements du système et les remèdes à y apporter. Certes l'avis des élèves est souvent privilégié, mais le but de la mission confiée à M. Descoings n'était-il pas de désamorcer l'agitation lycéenne ?

On peut souscrire à un certain nombre de remarques ou d'analyses.

- Il est regrettable que diverses réformes du lycée n'aient pas été évaluées (p. 7).
- On peut globalement être d'accord avec les « 6 convictions au fondement de la réflexion sur le lycée » et avec les « 3 objectifs » présentés.
- On ne peut qu'être d'accord avec le constat du peu de lisibilité des parcours technologiques et professionnels proposés aux élèves et à leurs familles, comme en témoignent les remous suscités par une réforme à marche forcée du « bac pro ». Nous déplorons, comme le Rapport, la mauvaise image qui colle en France à l'enseignement technique et à l'enseignement professionnel, donc on ne peut qu'être intéressé par tout ce qui peut viser à l'améliorer.
- Le CNGA est particulièrement intéressé par l'analyse, dans ce Rapport, du déséquilibre, dans la filière générale, entre les séries S et L. On peut adhérer à l'analyse selon laquelle la filière la plus générale est la filière S et considérer que le discrédit de la filière L tient au fait qu'elle est vidée de tout contenu scientifique. Plus largement, on apprécie que le Rapport reconnaisse qu'en France la culture scientifique soit réduite à portion congrue au sein de la culture générale. Le rapport demande, à juste titre, d'envisager « la culture technologique comme élément de la culture commune ». Considérer, donc, que la culture scientifique (sous des formes et des contenus à définir) a sa place en L est une excellente idée.

Préconisations

Parties du « lycée tel qu'il est », elles visent plutôt une sortie de crise qu'une « refondation » complète, peut-être nécessaire, mais pas encore « mûre » parce qu'à juste titre M. Descoings estime que celle-ci « *ne peut se concevoir sans un temps long de négociation* » (p.74).

Certaines « préconisations », dictées par une volonté pragmatique et la prudence, conviennent au CNGA :

- en 1^{er} lieu nécessité de consulter les acteurs de terrain, notamment les enseignants, car une réforme parachutée d'en haut ne peut être appliquée convenablement ;
- urgence d'une amélioration de l'orientation ;
- rejet de la « semestrialisation » parce qu'elle n'est pas demandée et que son efficacité n'est pas prouvée à l'Université ;
- maintien des 3 filières, Générale, Technologique et Professionnelle, d'égale dignité, même si à vocation différente, en particulier rejet de toute forme de fusion entre voies générale et technologique ; le CNGA, d'ailleurs, plaide pour le maintien de la distinction entre voie technologique et voie professionnelle ;
- développement - enfin ! - de passerelles ; il faudrait même commencer par rétablir celles qui ont été supprimées !
- nécessité de promouvoir la voie technologique en général et surtout de rénover les Séries Technologiques Industrielles, porteuses d'emplois de « cadres intermédiaires » dans ce secteur...

D'autres sont pour le moins discutables. Ainsi de celles visant à faire du lycée un « lieu de vie » :

- école ouverte (1) :
- insistance sur la nécessité de prendre en compte tous les aspects de la vie lycéenne dont « l'engagement des élèves » qui pourrait aller jusqu'à obtenir quelques points pour le baccalauréat ;
- difficultés probables à faire vivre les insistances représentatives lycéennes, quand on connaît le peu d'enthousiasme actuel des élèves à participer à celles qui existent ;
- orientation devenant une matière quasiment à part entière, tout au long de la scolarité ;
- renforcement du caractère indéterminé de la Seconde, classe de détermination : pour le CNGA, l'acquisition de solides connaissances fondamentales au collège, surtout si le DNB sanctionne maintenant l'acquisition du « socle commun », devrait permettre des choix éclairés dès la Seconde. Du moins pour une partie d'entre les élèves. Cf. la proposition

CNGA d'un Second cycle progressivement optionnel qui n'exclut pas dans l'éventail des possibilités une Seconde à orientation différée ;

- suppression du redoublement remplacé par un rattrapage d'été validé ou non par le conseil de classe à la rentrée : pour nous, un examen à la rentrée serait plus fiable ; il permettrait de vérifier les véritables motivations des élèves à progresser en évaluant le travail personnel qu'ils auraient effectué pour identifier leurs difficultés et se mettre au niveau de la classe supérieure.

D'autres préconisations demanderaient des moyens supplémentaires que l'Etat n'est pas en mesure d'octroyer :

- Notamment, quand on connaît la pénurie de médecins, d'infirmiers ou infirmières, d'assistants(es) sociaux(les)... en milieu scolaire, on peut douter de la constitution de « pôles prévention santé », alors que cela est, en effet, indispensable.

Enfin le déséquilibre est flagrant entre la part belle faite aux améliorations de la vie lycéenne et la pauvreté des suggestions pour les enseignants. Mais cela est sans doute l'objet d'autres « missions » (2).

- Caractère inquiétant en filigrane tout au long du texte de l'idée de la modification du service des enseignants qui pourrait être calculé autrement qu'en heures de cours ;
- Insistance pour dire que ces statuts ont presque 60 ans, donc qu'il est temps de les réformer : la longévité des statuts est-elle un argument suffisant pour les frapper de nullité ?
- Quant à l'annualisation des services, nous émettons toutes les réserves : sans camper sur de prétendus acquis, nous redoutons qu'un ajout ou une concentration de tâches supplémentaires sur certaines périodes de l'année ne soit insupportable au détriment de la qualité de notre enseignement. En tout état de cause, nous exigeons que tout bouleversement de l'emploi du temps d'un enseignant soit négocié avec l'intéressé(e) et assurée sur la base du volontariat. Il va sans dire que la rémunération se fera en heures supplémentaires.

Dans la 2^{ème} partie (V) Repenser les emplois du temps et les missions des enseignants : pour une refondation du lycée

Après avoir dit qu'une refondation du lycée « conduirait à repenser le temps scolaire et conjointement les missions de l'enseignant », Richard Descoings donne surtout la parole aux lycéens.

1) Repenser le temps scolaire :

Juste une remarque : un vœu a été voté à l'unanimité au CSE pour demander l'ouverture d'une réflexion sur les rythmes scolaires, journée, semaine, alternance périodes de travail / petites vacances, année. Un Groupe de travail devrait se constituer là-dessus avec tous les acteurs concernés, y compris les représentants du tourisme, des transports et même avec des contacts à l'échelon européen. Mais justement peut-on espérer que ce sera l'occasion de mettre fin à l'hypocrisie de l'affaire dans la mesure où d'autres paramètres interviennent à côté de la prétendue « chronobiologie » des élèves, en particulier les impératifs de l'industrie touristique ? Ce qui perturbe notablement la fin de l'année scolaire est, entre autres, l'étalement des vacances d'hiver, haute saison étirée pour les stations de ski...

2) Conditions du métier au lycée

- Renégociation du statut de l'enseignant pour que l'ensemble de leurs missions soit reconnu. Et c'est tout ! C'est très peu, ou plutôt c'est entériner une évolution qui nous est déjà subrepticement imposée, à savoir l'ajout de toutes sortes **de missions à la première : la transmission de savoirs.** Or, pour être efficaces, ces savoirs doivent avoir sens, c'est-à-dire être constamment mis en relation avec le monde dans lequel nous vivons. Cette constante remise en perspective de ce que nous enseignons exige ce fameux « otium » que nous reconnait le rapport, du bout des lèvres, semble-t-il. Nous ne pouvons à la fois prendre un recul minimum et être assignés à résidence au lycée, ce qui sera le cas si chaque élève doit avoir un « référent adulte » surtout dans un contexte de pénurie budgétaire...
- En tout état de cause, le CNGA demande l'application des mesures FP sur la formation continue, dont le DIF.

3) Une évaluation des établissements qui tienne compte de la qualité de vie au lycée

Plus que de la qualité de l'enseignement ? Inquiétant encore ! D'autant que dans la conclusion il est question d'une « nouvelle étape dans la démocratie lycéenne ». C'est toute une vision du lycée qui se dégage de ce rapport et demande réflexion.

On ne peut qu'être perplexe devant la disproportion d'espace de parole donné aux lycéens et aux professeurs. Nous ne contestons pas que les élèves puissent avoir de bonnes idées. Dans notre pratique quotidienne nous les entendons : c'est le meilleur moyen finalement d'évaluer la pertinence de notre travail. Le Rapport fait état de leurs souhaits en matière de vie lycéenne, mais n'envisage guère que les lycéens ont une responsabilité individuelle et collective dans leur réussite. Ces derniers souhaitent prendre les autres en charge dans l'action humanitaire, par exemple, mais demandent de recettes de « méthodologie »

alors qu'ils doivent s'investir dans l'élaboration progressive de celle-ci avec l'aide du professeur au sein de la classe. Or le Rapport est quasiment muet sur l'apprentissage de l'autonomie.

Collectivement, nul ne s'inquiète du fait que l'indiscipline, la considération accordée aux caïds et la déconsidération des bons élèves (traités de « bouffons ») participent des problèmes du lycée. Autre entrave notable au bon fonctionnement des classes : la passivité de certains élèves qui viennent en cours sans leurs affaires, ne sortent stylo et papier que sur sollicitations réitérées, rendent des copies pratiquement blanches... A cet égard, cette consultation lycéenne paraît bien édulcorée.

Le CNGA préconise notamment :

- qu'il y a urgence à se demander, enfin, ce qu'il faut encore enseigner et ce qui n'est plus utile. Vaste chantier, avec lobbying à affronter, certes. Mais c'est indispensable, en particulier dans le domaine scientifique.
- que tout ce que l'on enseigne ait sens. Si la vie doit rentrer au lycée, c'est sous cette forme (le rapport le suggère d'ailleurs). Que les élèves soient amenés à mettre en relation ce qu'ils apprennent avec la réalité du monde. Que la culture scolaire ne soit plus un monde à part. Ce qui n'exclut pas, dans l'enseignement scolaire, une part nécessaire d'apparente « gratuité » qui doit aussi nourrir l'individu.
- qu'il faut, comme le dit le rapport, mettre enfin les programmes des différentes disciplines en relation les uns avec les autres pour éviter redites, redondances et, précisément, pour aider à créer du sens.
- **pour ce qui est de notre statut**, qu'il est indispensable de nous préserver du temps pour la préparation des cours. Si nous devons suivre nos élèves en petits groupes voire en soutien individuel, il faut notablement réduire nos heures de cours ; le rapport semble le dire, mais reste très évasif.

(1) Voir d'ailleurs sur le site du MEN la visite du Ministre à Marseille dans un collège qui l'expérimente cet été.

(2) Mission Marois-Filâtre pour la réforme de la formation des enseignants, qui a abouti à 2 Rapports distincts remis le 15 juillet au Président de la République, si l'on en croit Le Monde.

A LIRE AU BO



Carrière

BO N°32 du 3-9-2009

Encart. Éducation à la santé

Pandémie grippale A/H1N1 : santé et sécurité au travail ; maintien de la continuité pédagogique. Circulaire n° 2009-115 du 1-9-2009

Mutations

-Postes d'enseignement et d'éducation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger - rentrée 2010. Note de service n° 2009-104 du 17-8-2009

-Candidatures à des postes dans des établissements de la Mission laïque française à l'étranger - rentrée 2010. Note de service n° 2009-103 du 17-8-2009

Stages

Programme d'études en Allemagne (P.E.A.), formation à l'enseignement bilingue pour professeurs stagiaires d'histoire et géographie.

BO N°31 du 27-8-2009

Éducation à la santé

-Pandémie grippale A/H1N1 : impact sur le milieu scolaire et conduite à tenir circulaire n° 2009-111 du 25-8-2009

-Rôle des personnels de santé dans le cadre d'une pandémie grippale. Circulaire n° 2009-112 du 9-8-2009

-Lutte contre la propagation de la nouvelle grippe A/H1N1 - Diffusion des gestes barrières dans les classes. Note de service n° 2009-110 du 19-8-2009

Enseignement technologique et professionnel

Nomination des conseillers de l'enseignement technologique. Note de service n° 2009-092 du 27-7-2009

Indemnités propres à certaines fonctions

Classement des lycées et écoles de métiers. Arrêté du 22-7-2009

Indemnités

Taux des indemnités indexées

Enseignement

BO N°32 du 3-9-2009

Brevets de technicien supérieur

Organisation de la session 2010 de l'examen des brevets de technicien supérieur, du diplôme de conseiller en économie sociale et familiale et du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique.

Bourses

Bourses nationales d'études du second degré de lycée. Circulaire n° 2009-101 du 17-8-2009

Bourses au mérite. Circulaire n° 2009-099 du 17-8-2009

Bourses de collège. Circulaire n° 2009-100 du 17-8-2009

Aide à la scolarité

Conditions et modalités d'attribution et de paiement des bourses nationales pour les élèves inscrits dans une classe de niveau

collège ou dans une classe de second degré de lycée du Centre national d'enseignement à distance. Arrêté du 27-7-2009 - J.O. du 25-8-2009

BO N°31 du 27-8-2009

Classes préparatoires aux grandes écoles

-Organisation générale des études et horaires des classes préparatoires littéraires aux grandes écoles. Arrêté du 3-7-2009

-Objectifs de formation en français de la seconde année des classes préparatoires littéraires. Arrêté du 3-7-2009

Brevet de technicien supérieur

Groupements de spécialités de B.T.S. pour l'évaluation ponctuelle en mathématiques - session 2010. Note de service n° 2009-1020 du 3-7-2009

Programmes

Enseignement de Langues et cultures de l'Antiquité au collège. Arrêté du 9-7-2009

Diplômes

Modalités d'attribution du diplôme national du brevet

Éducation prioritaire

Liste des établissements scolaires des réseaux « ambition réussite ». Arrêté du 22-7-2009

Relation école-famille

Extension de l'opération expérimentale « Ouvrir l'École aux parents pour réussir l'intégration »

Rime FULCRAND

Cotisation annuelle 2009-2010

INDICES MAJORÉS

Indice 288 et au-dessous	95,00 €
De l'indice 289 à l'indice 309	99,50 €
De l'indice 310 à l'indice 354	112,00 €
De l'indice 355 à l'indice 405	124,50 €
De l'indice 406 à l'indice 458	140,00 €
De l'indice 459 à l'indice 501	154,00 €
De l'indice 502 à l'indice 554	163,50 €
De l'indice 555 à l'indice 601	175,50 €
De l'indice 602 à l'indice 658	190,00 €
De l'indice 659 à l'indice 703	202,00 €
De l'indice 704 à l'indice 751	214,50 €
Indice 752 et plus	225,00 €

Stagiaires en I.U.F.M. : Certifiés, Prof. EPS, PLP et CPE*	97,00 €
Agrégés et Bi-admissibles	112,00 €
A.A.S.U. stagiaires* et Cons. Or. Psy. stagiaires (2ème année)*	97,00 €
EL/Prof. des cycles préparat. conc. PLP*, C. O. Psy. 1ère année*	87,00 €
Assistant d'éducation	87,00 €
Elèves I.U.F.M. (1ère année ou année préparatoire)	55,00 €

* Tarifs applicables aux Stagiaires ou EL/Prof. sauf si leur indice (notamment par suite d'un reclassement) est supérieur à 348 ou à 293 (cycles préparatoires).

RETRAITÉS

Retraite brute (ou *Principal*)

et Congé de Fin d'Activité	
Inférieure à 900 €	71,00 €
De 900 à 1100 €	84,00 €
De 1100 à 1300 €	93,00 €
De 1300 à 1500 €	102,00 €
De 1500 à 1750 €	105,00 €
De 1750 à 2000 €	112,00 €
De 2000 à 2200 €	122,00 €
Au dessus de 2200 €	134,00 €

La déduction fiscale est de 66%
La cotisation syndicale ne vous coûte donc pas cher (34%)

La cotisation des collègues en **disponibilité, en congé pour études** ou en **congé parental** est forfaitairement fixée à **65,00 €**. Pour celle des collègues en **CFP rémunéré**, consulter le B.N.

Pour les **ménages d'adhérents**, seule la cotisation la plus élevée est obligatoirement complète ; l'autre peut être **diminuée de 50%**, sous réserve qu'elle reste \geq **78,00 €** pour les actifs et **65,00 €** pour les retraités.

Temps partiel :

Pour un service \leq ou $=$ à 75 % du service plein : 1/2 cotisation (*qui ne peut être inférieure à 78,00 €*).

Pour un service $>$ 75 % du service plein : cotisation complète.

Pour une Cessation Progressive d'Activité : cotisation complète.

Le cumul des réductions de cotisation n'est pas possible.



ADHESION - ABONNEMENT - DOCUMENTATION

Académie

M., Mme, Mlle Prénom Tél.....

Date de naissance

Adresse personnelle

Etablissement scolaire

Fonction Corps.....

Discipline

Echelon Indice depuis le

e-mail :

- ***ADHÈRE au CNGA (avec abonnement à l'UA gratuit) pour 1an**

- *demande le prélèvement automatique de sa cotisation en **une seule fois*** ou en **3 fois***

(demandez-nous un formulaire d'autorisation de prélèvement.)

- *M'abonne seulement à l'UA (45 € pour 1an, fiscalement non déductible)

- *Demande une documentation avant décision

* (rayer les mentions inutiles)

A... le...

Signature

Montant de la cotisation

Ces informations nous sont indispensables pour la bonne tenue de notre fichier.

Elles sont réservées au CNGA et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège : 63 rue du Rocher - 75008 PARIS

CNGA : 63 rue du Rocher - 75008 PARIS - Tél. 01 55 30 13 46 - Télécopie 01 55 30 13 48 - e-mail : cnga2@wanadoo.fr

CCP : CNGA , Centre LA SOURCE n° 30-101-96 T

Mission première du professeur

E N S E I G N E R

**Pensez à régler
votre cotisation**

2009-2010

*Réduction d'impôt
66% du montant de la cotisation*

Liste des Responsables et contacts Académiques

AIX - MARSEILLE	CNGA/FP-CGC - U.R.-CGC, 24 avenue du Prado - 13008 MARSEILLE - Tél. : 04 91 59 88 31
ANTILLES - GUYANE	Mme BIBAS - Les Hauts du Port, Flandre n° 59, Le Morne Pichevin - 97200 FORT-DE-FRANCE
BESANÇON	CNGA/FP-CGC - U.R.-CGC, 48 rue Battant - 25000 BESANÇON - Tél. 03 81 81 20 68
BORDEAUX	M. LARQUEY - FP-CGC Aquitaine 26 allées de Tourny 33000 BORDEAUX - Tél. 05 56 81 71 51 M. MARCHOU -15 allée Elisée Reclus 33120 ARCACHON - Tél. 05 56 83 27 74
CAEN	M. BRUNEL - rue de l'Eglise - 14112 PÉRIERS-SUR-LE-DAN - Tél. 02 31 44 12 94
CLERMONT	M. COUEGNAT - 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16 Mail alain-couegnat@club-internet.fr
CRETEIL	Mme LECLERCQ - 48 rue de la Grande Ile - 77100 MEAUX - Tél-Fax 01 60 09 44 21 Mail c_lecler@club-internet.fr Mme PONCET - Tél- 01 43 24 86 33 - Mail alponcet@yahoo.fr
DIJON	M. LE PILLOUER Michel - 41 rue des Angles-71370 SAINT GERMAIN DU PLAIN - Tél. 03 85 47 33 90
GRENOBLE	Mme PUTOUD, Allée d'Eséka 38780 Pont-Evêque, Tél. 04 74 57 71 33. Mail brigitte.putoud@wanadoo.fr
LILLE	CNGA/FP-CGC, U.R.-CGC, 2 Avenue Georges Dupont - ZA de l'Epinette - LOOS (59120) - Tél. 03 20 50 14 07
LIMOGES	M. PELLETANT - 17 cité de l'Etang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81 Mail paps@club-internet.fr Mme FAVREAU-SAVATTIER - 46 rue de la Marne 86000 POITIERS - 06 68 16 02 12 Mail : cecile-anne.favreau@ac-poitiers.fr
LYON	M. COUEGNAT - 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16 Mail alain-couegnat@club-internet.fr
MONTPELLIER	Mlle THOMAS de JOLY Courriel : nathalie.thomas-de-joly@ac-montpellier.fr
NANCY-METZ	M. ISSELE - 2 rue de Clairlieu 54230 CHALIGNY - Tél. 03 83 47 21 59. Mail. p-j.issele@ac-nancy-metz.fr
NANTES	M. VALLIET - La Simonnière 44850 LE CELLIER - Tél. 02 40 25 04 28 Courriel : lafee.marine@wanadoo.fr
NICE	M. VALTRIANI L'Ariette, 83bis Bd. Mantéga-Righi, escalier B. 06100 NICE Tél.-Fax : 04.93.96.25.04 - 06.33.68.13.20 - Courriel : p.valtriani@hotmail.fr
ORLEANS-TOURS	M. BERNARDIN - 2 Verrières 18350 Nérondes - Tél. 02 48 80 27 73 - bernardinserge@free.fr
PARIS	Mme FROMAGER - 1 rue Caillaux 75013 PARIS - Tél 01 43 61 37 05 Mail. n.fromager@free.fr Mme FULCRAND - Mail. rims@netcourrier.com
POITIERS	M. PELLETANT - 17 cité de l'Etang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81 Mail paps@club-internet.fr Mme FAVREAU-SAVATTIER - 46 rue de la Marne 86000 POITIERS - 06 68 16 02 12 Mail : cecile-anne.favreau@ac-poitiers.fr
REIMS	Mme DIEU - 11 rue Saint Vallier, Chamarandes -52000 CHAUMONT - Tél. 03 25 03 23 08 Mail mdieu@bbox.fr
RENNES	M. CORNO - FP-CGC. UR-CGC 18 rue de Chicogné 35000 RENNES
STRASBOURG	Mme KOWES-GAST - 64 rue de Général de Gaulle - 67190 GRESSWILLER - Tél. 06 62 74 84 78 Courriel : nathalie.kowes-gast@insa-strasbourg.fr M. A. MEYER - 9 rue de Londres 67000 STRASBOURG - Tél. 03 88 60 12 45
VERSAILLES	Mme JARRIGE - Tél. 01 46 38 13 68 - 06 23 80 23 08 - Mail. cvjarrig@club-internet.fr Mme ALLAINMAT - Tél. 06.08.07.61.51 - Courriel : meacnga@wanadoo.fr